CADETS DE LA MARINE ROYALE CANADIENNE

PHASE UN

GUIDE PÉDAGOGIQUE

SECTION 4

OCOM C123.01 – LIRE L'HORLOGE DE 24 HEURES

Durée totale : 30 min

INTRODUCTION

INSTRUCTIONS PRÉALABLES À LA LEÇON

Les ressources nécessaires à l'enseignement de cette leçon sont énumérées dans la description de leçon qui se trouve dans la publication A-CR-CCP-601/PG-002, *Norme de qualification et plan de la phase un*, chapitre 4. Les utilisations particulières de ces ressources sont indiquées tout au long du guide pédagogique, notamment au PE pour lequel elles sont requises.

Réviser le contenu de la leçon pour se familiariser avec la matière avant d'enseigner la leçon.

Photocopier l'horloge de 24 heures qui se trouve à l’annexe A et en remettre une copie à chaque cadet.

Photocopier les fiches de temps, qui se trouvent à l'annexe B, et remettre un jeu de fiches à chaque groupe de deux cadets.

DEVOIR PRÉALABLE À LA LEÇON

Aucun.

INTRODUCTION

APPROCHE

L’exposé interactif a été choisi pour les PE 1 et 2 afin d’initier les cadets à l'horloge de 24 heures.

Une activité en classe a été choisie pour le PE 3 parce qu’il s’agit d’une façon interactive de stimuler l’esprit et de susciter l'intérêt des cadets envers l'horloge de 24 heures.

RÉVISION

Aucune.

OBJECTIFS

À la fin de la présente leçon, le cadet doit être en mesure de convertir l'heure conventionnelle en heure de 24 heures.

IMPORTANCE

Il est important que les cadets sachent comment convertir l'heure conventionnelle en heure de 24 heures, car elle est couramment utilisée au corps de cadets.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-601/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-601-PF-002/A-CR-CCP-601-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

Point d'enseignement 1 **Décrire l'horloge de 24 heures.**

Durée : 10 min Méthode : Exposé interactif

POURQUOI UTILISER L'HORLOGE DE 24 HEURES

Le Corps de cadets de la Marine royale canadienne utilise les quarts et les heures du système traditionnel actuellement en vigueur dans la Marine royale canadienne. l'horloge de 24 heures permet de différencier les quarts et d'éliminer l'usage de a.m et de p.m.

COMMENT FONCTIONNE L'HORLOGE DE 24 HEURES

L'horloge de 24 heures utilise les chiffres de 0 à 24. Pour convertir l'heure conventionnelle de l'après-midi en heure du système de 24 heures, il suffit de l'additionner de 12. Par exemple, s'il est 7 h 00 p.m., on y ajoute 12 (7+12), ce qui revient à 19. Il est donc 1900 heures.

- 0000 - 12 h 00 a.m.;
- 0100 - 1 h 00 a.m.;
- 0200 - 2 h 00 a.m.;
- 0300 - 3 h 00 a.m.;
- 0400 - 4 h 00 a.m.;
- 0500 - 5 h 00 a.m.;
- 0600 - 6 h 00 a.m.;
- 0700 - 7 h 00 a.m.;
- 0800 - 8 h 00 a.m.;
- 0900 - 9 h 00 a.m.;
- 1000 - 10 h 00 a.m.;
- 1100 - 11 h 00 a.m.;
- 1200 - 12 h 00 p.m.;
- 1300 - 1 h 00 p.m.;
- 1400 - 2 h 00 p.m.;
- 1500 - 3 h 00 p.m.;
- 1600 - 4 h 00 p.m.;
- 1700 - 5 h 00 p.m.;
- 1800 - 6 h 00 p.m.;
- 1900 - 7 h 00 p.m.;
- 2000 - 8 h 00 p.m.;
- 2100 - 9 h 00 p.m.;
- 2200 - 10 h 00 p.m.;
- 2300 - 11 h 00 p.m.;



http://www.shoplet.com/office/limages/CSET8497.JPG

Figure 1 L'horloge de 24 heures

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-601/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-601-PF-002/A-CR-CCP-601-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.



Remettre un exemplaire de l'horloge de 24 heures aux cadets.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 1

QUESTIONS :

Q1. Comment l'heure conventionnelle de l'après-midi est-elle convertie en heure de 24 heures?

Q2. Convertir 1 h 00 p.m. en heure de 24 heures.

Q3. Convertir 9 h 00 p.m. en heure de 24 heures.

RÉPONSES PRÉVUES :

R1. L'heure conventionnelle de l'après-midi est convertie en heure de 24 heures en y ajoutant 12.

R2. En heure de 24 heures, 1 h 00 p.m. correspond à 1300.

R3. En heure de 24 heures, 9 h 00 p.m. correspond à 2100.

Point d'enseignement 2 **Diriger une activité sur l'horloge de 24 heures.**

Durée : 15 min Méthode : Activité en classe



L'instructeur a le choix entre deux activités. La première est une activité de groupe à laquelle toute la classe peut participer en même temps, tandis que la seconde est une activité qui se pratique à deux.

ACTIVITÉ UN – LE TEMPS DU DÉFI

Durée : 15 min

OBJECTIF

L'objectif de cette activité est de demander aux cadets de convertir l'heure conventionnelle en heure de 24 heures.

RESSOURCES

- Fiches de temps (un jeu de fiches par équipe).

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

Aucun.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-601/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-601-PF-002/A-CR-CCP-601-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

INSTRUCTIONS SUR L'ACTIVITÉ

1. Diviser la classe en deux équipes.
2. En se servant des fiches de temps, poser des questions à chaque équipe, en alternant les équipes.
3. Accorder un point par bonne réponse.
4. L'équipe qui accumule le plus de points gagne la partie.

MESURES DE SÉCURITÉ

Aucune.

DIRECTIVES À L'INSTRUCTEUR

Aucune.

ACTIVITÉ DEUX – LE TEMPS DE SE SOUVENIR

Durée : 15 min

OBJECTIF

L'objectif de cette activité est de demander aux cadets de convertir l'heure conventionnelle en heure de 24 heures.

RESSOURCES

- Fiches de temps (un jeu de fiches par groupe de deux).

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

Aucun.

INSTRUCTIONS SUR L'ACTIVITÉ

1. Diviser les cadets en groupes de deux.
2. Remettre à chaque groupe un jeu de fiches de temps.
3. Demander aux cadets de brasser les fiches et de les placer sur la table, le côté recto vers le bas.
4. À tour de rôle, les cadets retournent deux fiches à la fois à la recherche d'une paire de fiches.
5. Poursuivre jusqu'à ce que toutes les paires de fiches aient été trouvées. Le cadet qui aura trouvé le plus de paires à la fin du jeu est le gagnant.

MESURES DE SÉCURITÉ

Aucune.

DIRECTIVES À L'INSTRUCTEUR

Aucune.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 2

La participation des cadets à l'activité servira de confirmation de l'apprentissage de ce PE.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-601/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-601-PF-002/A-CR-CCP-601-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

CONFIRMATION DE FIN DE LEÇON

La participation des cadets à l'activité servira de confirmation de l'apprentissage de cette leçon.

CONCLUSION

DEVOIR/LECTURE/PRATIQUE

Aucun.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Aucune.

OBSERVATIONS FINALES

Pendant leur séjour au corps de cadets, il est important pour les cadets de savoir convertir l'heure conventionnelle en heure de 24 heures pour être en mesure de lire les horaires des cours d'instruction et des rencontres.

COMMENTAIRES/REMARQUES À L'INSTRUCTEUR

Aucun.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

A1-008 A-CR-CCP-004/PT-001 CCP-1004 D Cad (1977). *Manuel des cadets de la Marine royale canadienne*. Ottawa, ON.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-601/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-601-PF-002/A-CR-CCP-601-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-601/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-601-PF-002/A-CR-CCP-601-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

HORLOGE 24 HEURES



Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-601/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-601-PF-002/A-CR-CCP-601-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-601/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-601-PF-002/A-CR-CCP-601-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

CARTES SUR L'HORLOGE 24 HEURES

0000	**12 h 00 a.m.**
0100	**1 h 00 a.m.**
0200	**2 h 00 a.m.**
0300	**3 h 00 a.m.**

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-601/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-601-PF-002/A-CR-CCP-601-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

0400	**4 h 00 a.m.**
0500	**5 h 00 a.m.**
0600	**6 h 00 a.m.**
0700	**7 h 00 a.m.**

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-601/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-601-PF-002/A-CR-CCP-601-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

0800	**8 h 00 a.m.**
0900	**9 h 00 a.m.**
1000	**10 h 00 a.m.**
1100	**11 h 00 a.m.**

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-601/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-601-PF-002/A-CR-CCP-601-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

1200	**12 h 00 p.m.**
1300	**1 h 00 p.m.**
1400	**2 h 00 p.m.**
1500	**3 h 00 p.m.**

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-601/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-601-PF-002/A-CR-CCP-601-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

1600	**4 h 00 p.m.**
1700	**5 h 00 p.m.**
1800	**6 h 00 p.m.**
1900	**7 h 00 p.m.**

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-601/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-601-PF-002/A-CR-CCP-601-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

2000	**8 h 00 p.m.**
2100	**9 h 00 p.m.**
2200	**10 h 00 p.m.**
2300	**11 h 00 p.m.**

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-601/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-601-PF-002/A-CR-CCP-601-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.